RECOMMANDATIONS SUR LA LÉGALISATION DU CANNABIS

POUR PROTÉGER LES GÉNÉRATIONS À VENIR

ASSOCIATION DES MÉDECINS PSYCHIATRES DU QUÉBEC

Fixer l'âge minimal à 21 ANS

Parce que c'est un compromis entre l'âge de la majorité au Canada (18 ans) et l'âge de maturation du cerveau (25 ans)

DÉTERMINER UNE CONCENTRATION MAXIMALE DE THC ET L'INDIQUER SUR L'EMBALLAGE

THC

Pour limiter les dommages au cerveau et diminuer le risque de psychose

INTÉGRER UN PROGRAMME D'ÉDUCATION DANS LE CURSUS SCOLAIRE DU SECONDAIRE

Pour sensibiliser les jeunes aux conséquences de la prise de drogues

INTERDIRE TOUTE FORME DE PUBLICITÉ, Y COMPRIS SUR L'EMBALLAGE

Pour éviter de promouvoir et de banaliser la consommation de cannabis

OUTILLER LES PARENTS

Pour qu'ils puissent discuter des risques du cannabis avec leur adolescent, qu'ils arrivent à détecter les premiers signes de psychose et qu'ils sachent où consulter

INTERDIRE LA CULTURE À DOMICILE À DES FINS NON MÉDICALES

Pour éviter que le cannabis soit à la portée des enfants

DÉPLOYER DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

Pour débanaliser l'utilisation du cannabis et la rendre moins socialement désirable aux yeux des jeunes

ADOPTER UN MODÈLE DE DISTRIBUTION SANS LOGIQUE DE PROFIT

Pour éviter d'encourager la consommation

Pour former les employés

Pour créer des corridors de services vers des ressources spécialisées en santé mentale

FINANCER L'ACCÈS À DES RESSOURCES ADDITIONNELLES EN SANTÉ

Pour soutenir le traitement des effets du cannabis à l'aide de ressources tels les programmes de premiers épisodes psychotiques et de traitement des dépendances

Pour en savoir plus : **www.ampq.org**